

Indice de perception de la corruption 2019 : Brève note de méthodologie

L'Indice de perception de la corruption (IPC) regroupe des données provenant de différentes sources qui rendent compte des perceptions par les chefs d'entreprise et les experts nationaux du niveau de corruption présent dans le secteur public.

Le calcul de l'IPC suit les étapes suivantes :

- 1. Sélectionner les sources de données :** chaque source de données retenue pour constituer l'IPC doit remplir les critères suivants pour être considérée comme étant une source valide :
 - quantifier les perceptions de la corruption dans le secteur public
 - reposer sur une méthodologie fiable et valide, qui note et classe plusieurs pays sur la même échelle
 - être effectuée par une institution crédible
 - prévoir une variation suffisante des notes pour faire une distinction entre les pays
 - attribuer des notes à un nombre important de pays
 - la note est donnée par un expert national ou un chef d'entreprise
 - l'institution répète son évaluation au moins tous les deux ans

L'IPC 2019 est calculé à l'aide de 13 sources de données différentes provenant de 12 institutions différentes qui saisissent les perceptions de la corruption relevées au cours des deux dernières années. Ces sources sont décrites en détail dans le document connexe de [description des sources](#).

- 2. Standardiser les sources de données** sur une échelle de 0 à 100, où 0 correspond au niveau le plus élevé de corruption perçue et 100 correspond au niveau le plus bas de corruption perçue. Cette standardisation se fait en soustrayant la moyenne de chaque source dans l'année de référence de chaque note de pays, puis en divisant par l'écart type de cette source dans l'année de référence. Cette opération de soustraction et de division utilisant les paramètres de l'année de référence garantit que les notes de l'IPC sont comparables d'une année sur l'autre depuis 2012. Suite à cette procédure, les notes standardisées sont converties à l'échelle de l'IPC en multipliant par la valeur de l'écart type de l'IPC en 2012 (20) et en ajoutant la moyenne de l'IPC en 2012 (45), de sorte que l'ensemble de données corresponde à l'échelle 0 à 100 de l'IPC.
- 3. Calculer la moyenne :** pour qu'un pays ou qu'un territoire soit inclus dans l'IPC, un minimum de trois sources doivent évaluer ce pays. La note d'un pays couvert dans l'IPC est ensuite calculée comme la moyenne de toutes les notes standardisées disponibles pour ce pays. Les notes sont arrondies à des nombres entiers.
- 4. Signaler une mesure d'incertitude :** l'IPC s'accompagne d'une erreur-type et d'un intervalle de confiance associés à la note, qui saisissent la variation des notes des sources de données disponibles pour ce pays/territoire.